RGPD : A partir quelle date le Règlement est applicable ?

RGPD : A partir quelle date le Règlement est applicable ?

Le règlement sur la protection des données (RGPD) a été adopté le 27 avril 2016 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016. Il a vocation à moderniser le cadre européen de la protection des données à caractère personnel afin de prendre en compte les avancées technologiques, notamment numériques et génétiques, et de réduire les écarts juridiques entre les différentes législations des Etats membres de l'Union européenne. Il remplace la directive de 1995 sur la protection des données, abrogée.

Le Règlement RGPD est « obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre », dont la France, à partir du 25 mai 2018.
Puisqu'il s'agit d'un règlement, celui-ci entrera directement en vigueur, sans nécessiter de législation de transposition, comme cela se produit pour les lois.
Néanmoins, dans de nombreux cas, le RGPD permet aux États membres de légiférer sur des problématiques relatives à la protection des données : traitement nécessaire au respect d'une obligation légale, démarche d'intérêt public, ou effectué par une autorité publique.
Le Règlement prévoit également que certaines de ses dispositions sont précisées ou restreintes par le droit des États membres, par exemple en matière de données personnelles des salariés.

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?** ?
Besoin d'une **formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD** ?
Contactez-nous

A Lire aussi :
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?
Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Source : *Le RGPD en 10 questions. Par François-Xavier Boulin, Avocat.*